

Peuplement d'une colonie de pêche sous le régime français: Plaisance, 1671-1714'

Nicolas Landry

Objectifs de recherche

Dans la foulée des travaux pionniers des Gordon Handock, Keith Matthews, John Mannion, Grant Head et plus récemment Peter Pope, notre recherche s'intéresse au processus de peuplement de Terre-Neuve au dix-septième siècle.' À la différence que nous portons notre attention sur la colonie française de Plaisance. Notre recherche se limite plus spécifiquement aux confins géographiques de la capitale soit Grand Plaisance, Petit-Plaisance et Pointe-Verte, excluant ainsi les plus petits patelins tels la péninsule de Burin, Fortune, Grand Banc ou encore la baie Hermitage. Les travaux des auteurs ci-haut servent toutefois de référence méthodologique, du moins en ce qui à trait à la section portant sur la période de résidence des habitants dans la colonie. Il ne s'agit pas à proprement parlé d'une étude comparative des modèles de peuplement Français et Anglais, bien que cet aspect demeure un objectif de recherche à long terme. Après une brève rétrospective historique de Plaisance, nous présentons un portrait général de l'évolution démographique de la colonie grâce aux données provenant de onze des douze recensements effectués de 1671 à 1711. Nous précisons dès maintenant que les registres paroissiaux de Plaisance n'ont pas survécus. Ceci dit, nos résultats ne peuvent donc pas aspirer à la même fiabilité que d'autres recherches portant sur les populations coloniales et bénéficiant de cette précieuse source d'information complémentaires aux recensements. Nos efforts portent manifestement sur la population résidente d'habitants-pêcheurs, de leurs familles et de leurs engagés d'été. Finalement, nous tentons de tester les hypothèses de Handcock et Pope quant à la population résidente réelle. Finalement, nous exploitons le recensement de 1698 pour mieux connaître cette population d'habitants-pêcheurs et leur potentiel d'exploitation de la ressource.

Historique

Durant le dix-septième siècle, avec la prédominance progressive de l'Angleterre et de la France dans les pêcheries de Terre-Neuve, de petits établissements permanents se développent sur les côtes de l'île autour de St. John's et Plaisance.' À ce moment-là, il y a déjà près de 150 ans que les pêcheurs métropolitains français fréquentent les pêches de

Terre-Neuve. Ils sont donc familiers avec le littoral de l'île, entre autres, la baie de Plaisance. L'existence du havre de Plaisance comme refuge pour les pêcheurs de France est déjà connu en 1626 même si ce n'est qu'en 1655 que le premier gouverneur – le Sieur Kéréon – est nommé. En 1658, la métropole nomme un autre gouverneur de Plaisance, Nicolas Gargot.⁴ L'établissement d'une garnison permet donc aux pêcheurs de poursuivre leurs activités en plus grande sécurité dans des havres avoisinants comme Grand Burin, Saint-Laurent, Mortier et Chapeau Rouge. Le poste agit aussi comme sentinelle pour protéger les voies de communication entre la France et les colonies du Canada et de l'Acadie.

Éventuellement, l'établissement de la pêche sédentaire devient une composante de la politique coloniale de Colbert, destinée à intégrer Terre-Neuve et le Canada dans le commerce colonial français de l'Atlantique et à écarter les pêcheurs anglo-américains de l'Acadie. Colbert compte sur le poisson pour promouvoir la colonisation et développer le commerce triangulaire Canada-Antilles-France. L'année 1662 est déterminante pour la fondation de Plaisance. La philosophie absolutiste et mercantiliste de Louis XIV représente un contexte favorable à la mise sur pied d'une colonie de pêche à Terre-Neuve. La possession, le contrôle et la production vont de paire avec le désir de la France de reprendre les droits et privilèges perdus aux mains de l'Angleterre durant les guerres de religion. John Boshier estime que durant l'année 1662-1663, la Couronne française envoie une cinquantaine de soldats et quelques colons avec un prêtre à Terre-Neuve, accompagné d'un gouverneur.' Quant à William Eccles, il parle plutôt de quatre-vingt colons qui accompagnent le gouverneur Thabour du Perron.⁶ Selon La Morandière, les premiers habitants sont originaires du pays d'Aunis et de Saintonge. John Humphreys pense que ce nouveau contingent compte une vingtaine de familles et une vingtaine de pêcheurs-engagés.'

À compter de 1664, le Roi investit des fonds pour faire passer des familles entières de colons pour s'établir à Plaisance où, pendant au moins un an, elles bénéficient de l'assistance financière du Roi. En 1664, il y a environ 200 Français éparpillés le long de la côte entre Cape race et la baie Hermitage.' En 1670, le Sieur LaPalme est remplacé par LaPoiippe à titre de gouverneur de Plaisance et ce dernier sert jusqu'en 1685 avant d'être remplacé par Parat.⁹ À ce moment-là, la colonie de Plaisance comme telle ne compte que soixante-treize personnes. C'est sous LaPoiippe que la colonie commence à montrer des signes de croissance, découlant peut-être des subsides royaux des années 1660. Jusqu'en 1673, ce financement annuel pour la colonie se chiffre à 1000 livres au moins.¹⁰ En 1686, la subvention royale ne se chiffre qu'à 2000 livres dont 1200 livres au gouverneur pour son salaire; le reste allant à l'aumônier et au chirurgien. À l'époque, un total de 643 Français vivent à Terre-Neuve selon les estimés de Lanctot dont 256 à Plaisance." La réputation de Plaisance s'améliore au point d'attirer des colons des postes anglais de Terre-Neuve. Il faut dire que l'implantation d'une garnison militaire plus substantielle à compter de 1687, a pour effet de diminuer quelque peu l'influence anglaise et accentuer l'action militaire française.' ² Une recherche de F.J. Thorpe démontre d'ailleurs la relation importante entre l'intensification des fortifications et la santé de l'économie." Il est alors indéniable que les dépenses militaires contribuent au bien-être économique de Plaisance. Humphreys émet une opinion fort différente en citant un rapport de 1685 décrivant Plaisance comme un poste en difficulté. Il faut bien avouer qu'en 1690, la structure administrative et militaire de la colonie est en mauvaise posture.¹⁴ Du côté anglais, il y a environ 1000 habitants occupant une trentaine d'établissements de Trepassé à Bonavista Bay.¹⁵

Plaisance gagne en importance à compter de la fin du dix-septième siècle. De 1689 à 1697, c'est la guerre d'Augsbourg et la France commence à mettre en place de nouvelles structures administratives dans sa colonie de Terre-Neuve. À compter de 1689 arrivent les premiers civils qui forment une petite administration à côté du gouverneur. C'est en bonne partie ce qui fait dire à Roland Plaze que Plaisance, malgré sa petite taille et sa courte existence, est plus qu'un simple fort militaire pour les navires français, mais aussi une colonie à part entière. Par exemple, en 1697, arrive le Sieur Brisacier, écrivain principal et auteur du recensement fort détaillé de 1698. En 1700-01, la colonie compte au moins quatre fonctionnaires et devient une composante coloniale à part entière de la Nouvelle-France à côté du Canada et de l'Acadie.

De 1690 à 1710, la colonie connaît enfin une certaine croissance réelle, aidée par une vigoureuse politique de fortification et par des échanges commerciaux accrus avec le Canada. L'été, le havre de Plaisance peut compter jusqu'à quarante vaisseaux, la colonie protégeant mieux la route de Québec. À compter de 1697, elle mène une série d'attaques visant à détruire les établissements anglais de Terre-Neuve. Après 1706, Plaisance tire une large portion de sa subsistance de la colonie laurentienne mais en 1713, le Roi de France donne finalement des ordres à Costebelle concernant les procédures à suivre pour l'évacuation de Plaisance. La signature du Traité d'Utrecht qui a lieu le 11 avril 1713 enlève désormais aux Français la liberté d'établir à Terre-Neuve toute habitation à caractère permanent, à l'exception des installations, cabanes ou échafauds destinés au séchage du poisson.¹⁶ En novembre 1714, on estime à trente-deux le nombre d'habitants-pêcheurs ayant déménagé à l'île Royale»

Méthodologie et sources

Notre approche analytique des recensements de Plaisance s'inspire des travaux pionniers menés dans les dénombremets des établissements anglais de Terre-Neuve par Matthews, Handcock, Mannion, Head et Pope. À la lecture de ces ouvrages, on dénote deux grandes constantes : la grande mobilité de la population, d'engagés surtout, et la prudence à exercer dans l'ébauche d'une définition de population permanente. Ainsi, Handcock souligne que les recensements des années 1670 révèlent qu'une proportion importante d'habitants sont des maîtres (*masters*) sans femme ni famille. Durant les années 1670, autant les gens mariés que seuls demeurent très mobiles et leur statut social est changeant. Head estime que les résidents représentent moins de quinze pour-cent de la population.¹⁸ La plupart des trente sites anglais de Terre-Neuve comptent alors au moins une famille nucléaire. Il y a quelques veuves chefs de famille dans les plus grands établissements mais, dans l'ensemble, il y a un très petit nombre de femmes sur qui repose l'accroissement de la population anglaise née à Terre-Neuve. En temps normal, durant les années 1680, au moins la moitié de la population résidente retourne en Angleterre pour l'hiver.¹⁹

La mobilité et le changement de population résultant des migrations internes et externes sont donc des aspects caractéristiques des premiers établissements anglais. Beaucoup plus que la continuité résidentielle des mêmes habitants par l'accroissement naturel et la succession. Selon Handcock, il demeure illusoire de parler de croissance de la population permanente en utilisant simplement les chiffres de la population résidente hivernale comme seul indicatif. Handcock avance que dans tout contexte colonial, le nombre de femmes et d'enfants doit être considéré comme un indice d'une population plus stable et

plus permanente.²⁰ Mannion renchérit en disant que les femmes et les enfants représentent la meilleure expression de permanence dans un contexte colonial. Cela implique que les familles soient moins enclins que les individus à retourner en Europe ou entreprendre une deuxième migration.²¹ Pope a toutefois réexaminé la question de définition du concept de population résidante. Il en vient à la conclusion que "the various distinguishable degrees and vectors of mobility in Newfoundland are an indication that there were three distinguishable populations here: servants, who were typically very mobile, planters typically staying put, and merchant planters departing or arriving according to commercial considerations."²²

Tableau 1
La population anglaise de Terre-Neuve, 1677-1705

1675	1,665
1677	1,884
1681	2,514
1682	1,682
1698	2,640
1705	1,130

Source: W. Gordon Handcock, *Soe Long as There Comes Noe Women: Origin of English Settlement in Newfoundland* (St. John's, 1989), 44; et Keith Matthews, "A History of the West of England-Newfoundland Fisheries" (Thèse PhD, Université Oxford, 1968), 172-174.

Handcock estime que ce n'est pas avant les années 1670 que les origines spatiales et l'importance relative de la pêche migratoire, autant en Angleterre qu'à Terre-Neuve, peuvent être mesurées, associées, et comparées avec le développement de la population permanente. Les recensements des années 1670 et 1680 deviennent essentiels pour mesurer ces phénomènes. Ceux de 1675, 1676, 1677, 1681 et 1684 donnent une liste des navires de pêche, ceux ayant des cargaisons, ceux étant vides, leurs équipages par origines et destination, le nom des habitants, leurs biens et la composition de leur foyers. Dans son argumentation visant à démontrer la grande mobilité de la population, Handcock détermine si les mêmes surnoms reviennent d'un dénombrement à l'autre: "A list of inhabitants names taken in 1708, covering all English settlements, provides the most detailed source for surname analysis and to evaluate continuity of links with earlier periods (1670s and 1680s)." Il en retire des résultats révélateurs: "In the Ferryland district, a single surname spanned the 1675-1708 period, and in St-John's among the fifty-two listed inhabitants in 1708, only two shared names with the 1681 inhabitants."²³ Il y a indubitablement une forte tendance à des séjours de résidence passablement courts des colons. Ces résultats vont donc plutôt à l'encontre de ceux de Pope et de ceux que nous anticipons pour Plaisance.

Profil démographique général de Plaisance

Les données de onze des douze recensements de Plaisance confirment le peu de croissance démographique de 1671 à 1711 et ils permettent surtout de connaître le nombre total de résidents permanents. Par contre, il faut signaler que les données démographiques des colonies voisines montrent elles-aussi un développement démographique peu éloquent. En 1700, le Maine a environ 2000 habitants européens, l'Acadie 1400 et la côte anglaise de Terre-Neuve entre 1700 et 1800.²⁴ En 1710, l'Acadie péninsulaire ne compte toujours que

1700 habitants au total. C'est ainsi qu'à Plaisance, de soixante personnes en 1671, la population dite permanente atteint son apogée en 1710 avec 267 habitants.²⁵ En 1671, il y a vingt-neuf hommes dans la colonie dont douze sont accompagnés de leurs épouses. Huit occupations masculines sont spécifiées; François Bonnafou est chirurgien, Abraham Pichaut est à la fois serrurier et armurier, Pierre Joyaux est charpentier, Jean Bellot est maçon, Felipe Philippe est cordonnier, Louis Giraud est tailleur d'habits et Jean Bardet est coutelier. Il y a bien d'autres habitants présents mais, selon le recenseur, "ils ne sont pas fixes et le Roy ne leur donne rien, aussi je n'en fait pas mention."²⁶ Quant au dénombrement de 1673, il s'effectue sous les bons soins du gouverneur LaPoipe, secondé du chirurgien François de Bonafoux, déjà sur place en 1671. Sur les vingt-huit hommes mentionnés, vingt-deux sont âgés entre quinze et trente ans. Chez les garçons, huit se sont volontairement mis au service des habitants. Par exemple, Philippe Zémard retient les services de Jean Martin et de Adam Foucault.²⁷ Le petit groupe d'habitants résident à Plaisance est assez représentatif de la philosophie de formation des sociétés coloniales du dix-septième siècle. Autrement dit, on note la présence de gens de métiers dont les services sont jugés essentiels.

Rappelons qu'il s'agit bien de la population résidente à l'année longue de Grand-Plaisance, Petit-Plaisance et Pointe-Verte, excluant la garnison et les engagés d'été à la solde des navires métropolitains. Elle peut parfois inclure des engagés-hivernants, information rarement disponible. D'autres recherches seront donc nécessaires si l'on désire obtenir un profil global de la population française de Terre-Neuve. Il n'est donc pas possible d'affirmer si les résultats de notre analyse s'appliquent aux petits patelins plus éloignés de la capitale. Si cette population résidente semble petite, n'oublions pas que la logique économique des pêches sédentaires est fondamentalement différente de celle d'une société agricole. La présence des métropolitains l'été rend moins nécessaire l'établissement d'une population permanente importante. Scénario fort différent du contexte agricole prédominant en Acadie péninsulaire et au Canada où justement, le succès agricole est conditionnel à la présence d'une population permanente.²⁸ Dans le cas des pêches sédentaires, du moins au dix-septième siècle, l'important est de maintenir le contrôle des espaces de ressources – les graves – où l'on peut revenir chaque été et non pas d'occuper cet espace le plus possible avec une population. Même qu'en octobre 1699, l'officier français Philippe de Costebelle explique qu'il ne favorise pas la colonisation puisqu'il n'est pas nécessairement souhaitable d'augmenter la population pour accroître le commerce. A ses yeux, les espaces de grave disponibles à Plaisance ne permet pas la venue d'un plus grand nombre d'habitants-pêcheurs, à moins de diminuer le nombre de navires métropolitains. Même qu'il considère que les habitants prennent la place des pêcheurs métropolitains.²⁹ Dans ses travaux sur les tous débuts de la colonisation anglaise de Terre-Neuve, Gillian Cell arrive à des conclusions assez semblables. Bref, que l'occupation par une population importante n'était pas cruciale au succès de la pêche."

Le tableau deux permet d'émettre quelques observations générales : les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes et c'est la même chose pour les garçons par rapport aux filles sauf en 1698. Bien que la population totale augmente passablement entre 1673 et 1687 c'est entre 1698 – sauf 1704 – et 1710 qu'elle est à son sommet. À Port-Royal en Acadie, on compte 350 habitants en 1670, 400 en 1685 et 500 en 1700. Plaisance atteint des chiffres comparables si l'on ajoute les engagés d'été venus de France pour le compte des habitants permanents. On les dénombre à sept reprises entre 1687 et 1711. En ajoutant les engagés aux habitants permanents pour les années au tableau trois, on peut constater que la

population d'été de la petite colonie de Plaisance se gonfle à 853 en 1704 et à plus de 500 en 1706, 1710 et 1711. Les engagés d'été ont donc pour effet de faire doubler et même de tripler la population présente dans la colonie de mai à septembre environ. Et cela, sans compter les engagés pêchant pour les navires métropolitains dont il ne nous est pas encore possible d'établir le nombre. En effet, contrairement aux recensements anglais, les dénombremens de Plaisance n'informent pas sur les engagés métropolitains. outent les engagés volontaires soit huit en 1673 et cinquante-deux en 1705. À l'heure actuelle, il est difficile de préciser leur statut par rapport aux engagés. Il est possible que la nuance se trouve dans les modes de rémunération. Pour les fins de notre étude, nous les incluons avec les autres engagés.

T a b l e a u 2
Population permanente de Plaisance, 1671-1711 31

Années	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Enfants	Total
1671	29	17			28	74
1673	28	23			19	70
1687	27	25	47	20	67	119
1691	24	18	38	27	65	107
1693	26	18	33	31	64	108
1698	52	34	55	57	122	208
1704	50	26	46	36	82	158
1705	56	27	50	49	99	182
1706	61	32	57	55	112	205
1710	62	54	31	23	97	265
1711	44	36	56	53	109	189

Note: 1671: On sait qu'il y a vingt-huit enfants au total sans pouvoir les départager sauf de la manière suivante: cinq enfants de quatre à huit ans, huit garçons entre zéro et trois ans et quinze filles dans cette même catégorie. 1673: Chez les vingt-trois femmes, dix seulement sont mariées et treize sont qualifiées de "bonnes à marier." 1698: En ajoutant les cinq enfants dont nous ne connaissons pas le sexe, le total grimpe à 213. 1705: En ajoutant neuf personnes non identifiées par le recenseur, le total grimpe à 191. 1710: En plus des cinquante-quatre enfants dont nous pouvons identifier le sexe, il faut en ajouter quarante-trois autres de zéro à sept ans. 1711: Sur les trente-six femmes, six sont en France.

Source: Archives Nationales de France, G 1 , 467, comprend la totalité des recensements retranscrits de Plaisance. Nous avons utilisé des transcriptions

T a b l e a u 3
Engagés à Plaisance pour le compte des habitants-pêcheurs, 1687-1711

1687	185
1693	80
1704	695
1705	255
1706	299
1710	267
1711	352

Source: Voir tableau 2 et note 31.

Tel que mentionné au début, l'absence de registres paroissiaux rend le traitement démographique de Plaisance plus difficile et plus approximatif que pour d'autres colonies à la même époque. Tous les historiens ayant eu à travailler avec les recensements du Régime français sont conscients des difficultés pouvant survenir si l'on ne peut compter sur les registres paroissiaux à titre de sources complémentaires, sinon essentielles. Notre dépouillement des recensements de Plaisance a fait l'objet d'une contre vérification suite à la parution des deux premiers tomes des dictionnaires généalogiques acadiens de Stephen White.

En ce qui a trait aux couples ayant vécu à Plaisance nous en avons identifié 149 dont 113 ont eu des enfants (78.8%) et trente-trois (22.1%) n'en ont pas eu. Le nombre d'enfants pas famille a fait l'objet de deux étapes d'analyse. Dans un premier temps, nous avons inclût tous les couples ayant des enfants au moment d'être recensés. Selon ce calcul, environ 47.7% des couples ont moins que trois enfants. Bien entendu, un bon nombre de couples n'ont pas vécu dans la colonie très longtemps et n'ont pas eu le temps d'agrandir leur famille avant la cession de 1713. Par exemple, certains couples n'apparaissent qu'à la fin du régime français. C'est pour cette raison que nous avons opté pour une deuxième étape d'analyse se limitant aux couples, recomposés ou non, ayant vécu au moins dix ans à Plaisance. Nous arrivons avec soixante-neuf cas comptant 286 enfants pour une moyenne de 4.1 enfants par famille. Dans ce cas-ci, seulement 30.4% ont moins que trois enfants et 62.3% ont au moins quatre enfants. À signaler qu'en 1698, au moins sept habitants-pêcheurs sont mariés depuis vingt ans ou plus soient Thomas Pick (trente-trois), Philippe Zémard (trente), Pierre Baudry et Claude-Thomas Beaulieu (vingt-sept), François Vignaud (vingt-cinq), Charles Mahier (vingt-deux) et François Bertrand (vingt).

Tableau 4
Enfants pas Famille

Enfants	Calcul A (113 familles)	Calcul B (69 familles)
1	21.2%	13%
2	26.5%	17.3%
3	14.1%	18.8%
4	11.5%	13%
5	13.2%	13%
6	3.5%	8.6%
7	5.3%	
8	2.6%	11.5%
9	1.7%	2.8%

Source: Voir tableau 2 et note 31.

Le calcul B permet de faire des comparaisons un peu plus pertinentes avec d'autres colonies de l'Amérique française. À Port Royal, les 295 couples s'étant mariés entre 1702 et 1730 ont eu en moyenne près de sept enfants alors qu'environ huit pour-cent des couples n'eurent pas d'enfant." En Nouvelle-France ou Canada, une famille compte en moyenne neuf naissances mais seulement 5.1 enfants survivent jusqu'à l'âge adulte. Alors que soixante pour-cent des enfants de la Nouvelle-France se rendent à l'âge de quinze ans, en France on parle de cinquante pour-cent." On peut donc en conclure qu'entre 5.3% et 8.6%

des familles de Plaisance se situaient dans les moyennes de Port Royal et du Canada. Les grandes familles de Plaisance sont celles de Pierre Baudry et Gilles Vincent avec neuf enfants, Jean Borny et Augustin Bonnaud avec huit alors que Madeleine Aubert (Vve d'Abraham Pichaut), François Bertrand, Louis Beaufet, Étienne Dihars, Jean Ozellet et François Vrignaud comptent chacun sept enfants dans leur foyer respectif.

On peut aussi confirmer qu'au moins quatre-vingt-treize personnes sont nées à Plaisance soit quarante-et-un garçons et cinquante-deux filles. En ce qui a trait à l'origine des habitants venus de France, nous sommes à même d'identifier 124 cas dont 41.1% (cinquante-et-un) viennent de La Rochelle (vingt-et-un), Saint-Malo (dix), Bayonne (dix) et de l'île de Ré (dix). Là où l'absence de registres paroissiaux se fait cruellement sentir est lorsque l'on tente d'évaluer les moyennes d'âges au mariage. André Lachance explique que même si l'âge légal de se marier en Nouvelle-France est de douze ans pour les filles et de quatorze ans pour les garçons, les filles se marient en moyenne à vingt-deux ans et les garçons à vingt-sept ans." Nous sommes en mesure de présenter seulement quatorze cas pour les filles de Plaisance qui révèlent un âge moyen de 17.9 ans au premier mariage. Sept cas de second mariage révèlent un âge moyen de trente-deux ans. Nous n'avons été en mesure de ne retracer que deux cas pour les hommes soit François Bertrand, âgé de vingt-cinq ans à son mariage en 1678 et Dominique Viarriau de vingt-trois ans. Bien sûr, nous émettons certains doutes envers nos résultats, surtout pour Madeleine Zémard, Charlotte Vincent et Marie-Madeleine Aubert qui se marient toutes avant l'âge de quinze ans (annexe 1).35

Si, comme pour la population anglaise de Terre-Neuve, on tente d'établir de manière plus formelle le degré de permanence des habitants, on peut, là encore, effectuer deux niveaux de calcul. Dans un premier temps, nous n'étudions que les chefs de famille. Sur 135 cas documentables, il en ressort que 36.2% résident dans la colonie entre un et cinq ans, 20.7% entre six et dix ans, 18.5% entre onze et quinze ans, 16.2% entre seize et vingt ans et finalement, 8.1% entre vingt-et-un et quarante ans. Bref, cinquante-sept pour-cent (soixante-dix-sept) y demeurent moins que onze ans et 42.9% (cinquante-huit) plus que onze ans. Dans un deuxième niveau de calcul, on s'attarde plutôt à évaluer le temps de résidence non plus seulement en vertu de la présence du chef de famille mais plutôt pas rapport au maintien du nom de famille dans les recensements. Un peu comme pour le deuxième niveau de calcul du nombre d'enfants par famille, on constate des pourcentages plus élevés dans le milieu du peloton. À titre d'exemple, la tranche des seize à vingt ans passe de 16.2% à trente-et-un pour-cent et celle des trente-six à quarante ans de 3.7% à 9.4%. Ici, le nombre de cas documentables se chiffre à 148. Dans le dénombrement de 1698, on indique également l'âge des chefs de maisonnées, du moins pour quarante-cinq des cinquante-deux cas disponibles. Trente d'entre-eux se trouvent dans les catégories des trente à quarante-neuf ans soit seize ayant entre trente et trente-neuf ans et quatorze entre quarante et quarante-neuf ans. On compte sept habitants-pêcheurs chez les vingt à vingt-neuf ans et cinq chez les cinquante à cinquante-neuf ans. Les plus âgés sont Philippe Zémard à quatre-vingt ans et Thomas Mechin à soixante-six ans. Le dénombrement de 1698 permet aussi d'évaluer la période de résidence pour vingt-deux des habitants-pêcheurs recensés. C'est ainsi que les deux plus anciens habitants sont Thomas Mechin, présent depuis 1658 et Ambroise Bertrand depuis 1663. Neuf habitants listés en 1698 l'étaient aussi en 1672. Mechin et Bertrand sont présents en 1711, de même que cinq autres habitants figurant au recensement de 1671 soit Augustin Bonneau. Thomas Pick. Pierre Gilbert. François Bertrand et Philiberte Zémard.

T a b l e a u 5
Persistence de résidence dans la colonie, 1671-1711

Calcul A			Calcul B	
chefs de famille (135 cas)	Périodes en années	Les noms de famille (148 cas)		
36.2%	49	37016	32	21.6%
20.7%	28	37169	32	21.6%
18.5%	25	37209	19	12.8%
16.2%	22	16-20	46	31.0%
1.4%	2	21-25	1	0.6%
1.4%	2	26-30	1	0.6%
1.4%	2	31-35	3	2.0%
3.7%	5	36-40	14	9.4%

Source: Voir tableau 2 et note 31.

Il semble que ces chiffres portent à conclure que le degré de résidence permanente de la population de Plaisance la situe entre la réalité anglaise, avec sa population plus mobile, et les réalités canadiennes et acadiennes soit une population majoritairement agricole et très sédentaire. Pour revenir à Plaisance, il y a fort à parier qu'un certain nombre de personnes apparaissant dans les recensements, surtout les individus sans famille, étaient plutôt des saisonniers n'y venant que pour la saison de pêche. Cette hypothèse reste à confirmer bien que les chiffres compilés laissent penser que les individus ne faisant pas parti de familles ont des périodes de résidence beaucoup plus courtes soit 85.9% pour les un à cinq ans et 9.8% pour les six à dix ans. Ces chiffres supportent l'hypothèse émise par l'historiographie anglaise de Terre-Neuve voulant que les "sans famille" soient ceux ayant le plus de chance de ne pas demeurer dans la colonie bien longtemps.

T a b l e a u 6
Persistence de résidence dans la colonie chez les personnes seules, 1671-1711

0-5 ans	61	85.9%
6-10 ans	7	9.8%
11-15 ans	1	
16-20 ans	1	
36-40 ans	1	

Source: Voir tableau 2 et note 31.

Reconnaissance des lieux en 1698

Le dénombrement de 1698 a de particulier qu'il n'est pas présenté sous forme de listes mais plutôt de descriptions détaillées de chaque maisonnée. Chacune a droit à au moins un bon paragraphe où le recenseur énonce les informations habituelles mais parfois aussi les difficultés que rencontre un habitant. Il arrive que le fonctionnaire Brisacier suggère des mesures à prendre pour aider les habitants et encore plus ceux ayant des antécédents de service militaire qui, de manière générale, bénéficient de commentaires plutôt positifs. Le

recenseur se permet aussi d'émettre des commentaires de nature plus générale visant à accélérer le développement des activités de pêche de la colonie.

Dans la plupart des cas, nous avons donc le nom du chef de maisonnée, son âge, son origine géographique, sa période de résidence dans la colonie, son statut civile, le nom de la conjointe ou conjoint, depuis quand est-il marié, les noms de ses enfants et leur sexe.³⁶ Qui plus est, on précise quel membre de la famille demeure en France lorsque c'est le cas et s'il y a des enfants mariés. Pour chaque chef de maisonnée, on trouve parfois des informations supplémentaires à savoir s'il exerce un métier complémentaire aux pêcheries, s'il a des antécédents militaires ou encore, s'il exerce une fonction publique dans la colonie. Si les possessions matérielles permettent théoriquement de se faire une idée du degré d'aisance de l'habitant, le recenseur porte un jugement qualitatif en spécifiant si, selon lui, chaque habitant est à l'aise, assez à l'aise, très à l'aise ou pas à l'aise. À ces informations d'ordre socio-démographique s'ajoutent ceux d'ordre matériel. Est-ce que la maisonnée compte des fusils, un jardin, des dépendances, un magasin, une grave? Si oui, quelle est son étendue et combien de chaloupes peut-elle accommoder?

En 1698, rappelons-le, Plaisance compte au moins cinquante-deux chefs de famille ou habitations de pêche, dont deux seulement n'ont pas d'espace de grave confirmée soit le chirurgien Dominique Duclos et le maçon Jean Bernouny dit l'Irlandais. En plus de trente-cinq femmes on compte 122 enfants dont cinquante-cinq garçons et soixante-sept filles pour un total de 208 personnes. Les habitations sont installées dans les deux grandes régions appelées Plaisance et Petit Plaisance. Plaisance compte trois quartiers soient "la petite grave" ou "grave du fort," la "grande grave" et la "pointe verte." Au Petit Plaisance, les trois quartiers sont la "grande grave," la "marquise" et la "petite grave." L'un des objectifs du recensement de 1698 est de connaître plus intimement le niveau de vie des habitants-pêcheurs. Ont-ils l'espace de grave nécessaire, ou encore possèdent-ils un brevet confirmant leur titre de propriété? Finalement, connaissent-ils des problèmes ou litiges pouvant entraver leurs activités de pêche? Un premier coup d'oeil aux résultats de notre cueillette fait ressortir la rareté des bestiaux et des jardins pour la subsistance puisque l'on ne dénombre que treize animaux dont onze chèvres. Quant aux jardins, ils se chiffrent à vingt-et-un dont deux chez Pierre Baudry. Ceci revient à dire qu'au moins quarante pour-cent des habitants ont accès à un jardin pour combler partiellement les besoins alimentaires de leur famille et de leurs engagés? En 1687 la colonie compte cinquante-trois bêtes à cornes. La diminution dramatique du nombre d'animaux s'explique en partie par les dommages découlant des trois raids anglais de 1689, 1691 et 1696.

Dans le contexte d'incertitude politique existant alors entre la France et l'Angleterre des années 1690, il est normal que les autorités désirent connaître le nombre de fusils disponibles chez la population. Trois habitants auraient d'ailleurs vu leur propriété pillée et brûlée par les Anglais soit Pierre Baudry, Thomas Mechin et Raimond Cornu. Qui plus est, on connaît l'importance que la France accorde à ses effectifs de milice en Nouvelle-France. On dispose donc de 175 fusils, quatre-vingt-sept de moins qu'en 1687, soit environ 3.8 par habitation dont douze chez Michel de Berraud, huit chez Pierre Serraud et Pierre Pelain de Simbart dit Carabillou et six chez Jean Moissan.

En plus des bestiaux, des jardins et des fusils, on indique également le nombre de chaloupes que peut recevoir chaque habitation et l'étendue en toises pour vingt-quatre graves. À noter que nous bénéficions également de cette information pour 1694. Tout comme les commentaires du recenseur ces deux types d'informations – nombre de

chaloupes et étendue des graves – ne sont pas disponibles pour toutes les habitations. C'est ce qui explique cette liste limitative de vingt-quatre habitations puisqu'elles bénéficient toutes des trois catégories d'informations permettant de les comparer entre elles. Par contre, nous pensons que l'étendue de grave disponible représente le principal critère prévalant sur les deux autres. En effet, l'habitant peut ainsi espérer une expansion de sa production puisque disposant de plus d'espace de séchage. Le fait de posséder d'importantes étendues de grave et un nombre appréciable de chaloupes ne résulte pas automatiquement en un jugement qualitatif positif par le recenseur.

En 1694 la moyenne d'étendue des graves se situe à 912.75 contre 1004.5 en 1698, pour une augmentation de 91.7 toises carrées. Chez les vingt-quatre cas observables de 1694, onze habitants excèdent la moyenne dont François Vrignaud avec 2400 et Pierre Serreau avec 1829.11 y a donc 45.8% des cas qui sont au-dessus de la moyenne. Lors du recensement de 1698, les vingt-huit cas observables révèlent aussi onze cas au-dessus de la moyenne de 1004.5. Vrignaud domine toujours suivi de Pierre Tompique (2250), Pierre Serreau (1829), Charles Mahier (1541) et François Bertrand (1404). Si l'on tente d'effectuer une comparaison entre les deux années, il en résulte que six habitants ont augmenté leur surface de grave et cinq habitants déclarent des surfaces plus petites; ceci, sur dix-huit cas observables. Sept maintiennent le statut quo d'un recensement à l'autre.

T a b l e a u 7
Étendue des graves en toises carrées à Plaisance, 1694 et 1698

	1694	1698
Cas	24	28
Étendue	21906	28128.5
Moy/grave	912.75	1004.5

Source: Voir tableau 2 et note 31.

En ce qui a trait au nombre de chaloupes, seul le recensement de 1698 nous renseigne à cet effet. Pour les quarante-quatre cas observables, on enregistre un total de 177 chaloupes soit une moyenne de quatre chaloupes par cas. De manière plus précise, disons que cinquante-neuf pour-cent des cas ont de trois à quatre chaloupes et 15.9% en ont sept. Précisons aussi qu'en 1698, pour seize autres habitants, le recenseur donne le nombre de chaloupes que la grave peut accommoder, sans pour autant donner son étendue en toises. Chez ces seize cas, le nombre total de chaloupes se chiffre à soixante-et-une pour une moyenne de 3.8 chaloupes par cas. Pour les deux séries de données, un total de treize cas seulement ont un nombre de chaloupes supérieur à la moyenne. Encore une fois, François Vrignaud domine et est le seul ayant huit chaloupes. Charles Mahier, Pierre Carrerot, Michel Beraud et André Estournet en ont tous sept.

De manière globale, le recenseur porte un jugement qualitatif du niveau d'aisance pour trente-neuf habitants-pêcheurs et seize sont classés "pas à l'aise" et trois "très à l'aise." Chez les vingt autres cas, dix sont "à l'aise" et dix autres "assez à l'aise." Il n'est pas encore clair pourquoi l'on ne retrouve des commentaires sur le niveau d'aisance que pour seulement trente-neuf des cinquante-deux ménages ou encore, pourquoi Michel de Beraud et Pierre Courthiau semblent posséder les attributs pour appartenir à l'élite mais sont considérés

comme n'étant pas à l'aise par le recenseur Brisacier. Carrerot, quoique classé onzième, reçoit la mention très à son aise alors que Zémar (vingt-deux) est à son aise et Rochefort (vingt-trois) est assez à son aise. Il est possible que Carrerot, Zémar et Rochefort s'adonnent déjà à des activités marchandes leur permettant de recevoir des mentions favorables du recenseur. Son jugement se fonde alors sur d'autres critères que le nombre de chaloupes et l'étendue de grave. On constate aussi la présence de trois femmes juste en bas du groupe des douze soit Marthe Orion, Marie Aubert et Madeleine Aubert.

Tel que précisé plus haut, le dénombrement de 1698 à l'avantage d'inclure des commentaires assez élaborés sur quelques aspects de la vie à Plaisance. C'est ce qui nous permet de tracer des profils biographiques limités des habitants-pêcheurs, de connaître leurs problèmes à caractère légal ou économique et finalement, d'évaluer sommairement le potentiel de la colonie en ce qui à trait à l'accueil et à l'établissement d'autres habitants. Mais la valeur de ces informations sera enrichie, une fois dépouillés les documents du greffe et les archives administratives à la fois pour Plaisance et l'île Royale. C'est à ce moment-là seulement que nous pourrions aspirer à présenter un portrait biographique global et déterminer de manière plus objective, qui constitue l'élite de la colonie.

À ce stade-ci de notre travail, il est à propos d'utiliser un cas permettant d'illustrer le modèle de présentation de l'information qualitative sur les habitants-pêcheurs de 1698. Un exemple intéressant est celui de Claude Barrat. Installé dans le quartier du fort, Barrat est natif de Champagne, âgé de quarante ans et marié depuis dix-sept ans (1681) à Jeanne Quisence. Le couple a deux petits garçons et possède une grave appelée "La Fontaine," située au pied de la redoute royale. Barrat possède cet endroit par ordre de Saint-Ovide de Brouillan, en date du 28 octobre 1696. Le recenseur estime toutefois que cette grave ne lui suffit pas, y ayant même perdu beaucoup puisque tout son poisson s'y est gâté. Les autorités de Plaisance reconnaissent elles aussi que Barrat ne "peut jamais y rien faire de bon à cause du terrain qui n'y est pas propre et demande une autre place." En fait, Barrat a déjà eu une grave au Petit Plaisance, maintenant occupée par les dénommés Saint-Louis et LaRivière. Grave qu'il a dû abandonner pour se rendre en France par affaires. En plus d'aspirer à tirer des profits de la pêche, il est greffier de la colonie. C'est aussi pour cette raison que le recenseur estime approprié que Barrat soit relocalisé du côté de la grande grave, afin qu'il puisse être plus accessible à ceux devant faire affaire avec lui. Bien qu'il semble assuré que Barrat puisse se relocaliser, le recenseur souhaite qu'une nouvelle répartition des graves lui facilite la tâche. Selon l'historien René Baudry, Barrat était présent à Saint-Pierre en 1691 où, en 1693, il emploie dix garçons-pêcheurs. Devenu greffier à Terre-Neuve, il continue de s'occuper de pêche. Mais en 1706, dans les dettes, il vend sa maison et ses biens sont saisis en 1708.³⁸

Ceci nous amène à aborder l'un des problèmes fondamentaux de l'administration de Plaisance soit le litige entourant la répartition des espaces de grave entre les résidants et les métropolitains. Le dilemme de la Cour de France consiste à concéder les graves de manière à éviter les contestations d'officiers de l'État-major, de la garnison, des habitants et des capitaines de vaisseaux marchands. À Plaisance, les habitants-pêcheurs tentent de s'approprier des graves en vertu des concessions qui leurs avaient été faites, pour ensuite en défendre l'accès aux pêcheurs métropolitains. Cette réalité transpire dans les propos du recenseur alors qu'il souligne la nécessité de trouver d'autres emplacements pour au moins quatre habitants-pêcheurs occupant ce qu'il appelle les "terrains marchands." Par exemple, Jean Chevalier, armurier du fort depuis 1696, est propriétaire d'une maison sur une grave du

côté de la grande grave d'une superficie de dix toises de large et soixante-dix toises de long, il faut "la lui changer." Même constatation pour ses voisins Simon Gilbert, Michel DeBeraud et le défunt Sieur Destandau. Dans ce dernier cas, le recenseur estime possible que les enfants reçoivent la grave que leur père possédait autrefois, entre les sieurs Jaldy et Rochefort. Grave alors partagée entre plusieurs personnes sans "aucun fondement n'y ordre." Le recenseur est cependant d'un autre avis en ce qui a trait au Sieur Labrosse, détenteur d'une grave dans le quartier de la grande grave au Petit Plaisance. N'étant pas habitant permanent, le recenseur suggère qu'il cède cet emplacement aux vaisseaux marchands qui, de toute manière, semblent en être les propriétaires légaux. À noter qu'en 1698, cette grave est exploitée par l'officier Saint-Ovide de Brouillan.³⁹

Toujours dans la perspective d'optimiser l'espace de grave exploitable, le recenseur commente la situation pour le quartier du fort. Il y a encore de la place de grave pour plus de vingt chaloupes à aller jusqu'à la Montagne "toutes belles et bonnes." Mais comme les habitants "ne sont pas laborieux, ils la méprisent à cause qu'il faudrait que les chaloupes remontassent un peu haut pour y apporter le poisson." Le recenseur conclut que les habitants n'ont qu'à prendre le temps qu'il faut pour aménager ces espaces. Pourtant, avec un peu de bonne volonté, on peut faire de la place pour au moins 100 chaloupes si ce n'est 120. De sorte qu'à limiter le nombre de chaloupes à trois par habitant, on peut installer quarante colons, sans empiéter sur le terrain des marchands métropolitains. En résumé, depuis l'extérieur du goulet jusqu'à la grande montagne, il existe sans doute de la place pour encore 100 chaloupes au moins. Résultat: "ils seraient tous contents et ne pourraient point empiéter les uns sur les autres comme les marchands s'en plaignent avec raison."

La remise en question de la bonne volonté des habitants est particulièrement cinglante envers Jean Debourdieu. Âgé de quarante ans et marié à Plaisance en 1683 à Marie Boucher, il est propriétaire d'une maison avec ses dépendances et d'une grave. Mais il soutient que ladite grave ne peut même pas recevoir une seule chaloupe et il demande un autre emplacement entre sa propriété et la pointe du côté de la Marquise où, selon lui, il y aurait de la place pour trois chaloupes. Mais le recenseur estime que "comme c'est un paresseux, il vaut mieux donner cette place à Dominique Duclos qui la demande." Qui plus est, Debourdieu peut agrandir celle où il est, "s'il veut travailler." Pour sa part, Charles Ricord est habitant depuis 1693, natif de Provence, âgé de trente-deux ans et veuf. Le recenseur pense qu'il devrait laisser la grave qu'il occupe à ses deux fils et aller s'en chercher une autre dans "quelque degrast." Par exemple, l'espace situé près de la Montagne, où il y a encore de la place pour huit chaloupes en défrichant un peu de terrain.

Toujours en rapport avec des questions de propriété, le cas de Pierre Courthiau est un peu différent. Natif de Bayonne et âgé de vingt-six ans, il s'est marié à Plaisance en 1693 et est père de deux garçons et d'une fille. Il est lui aussi propriétaire d'une maison et de ses dépendances. Il cultive un jardin de seize toises de long et sept de large. Quant à sa grave, elle fait 17.5 toises de long et soixante-quinze de profondeur et est apte à accommoder six chaloupes. En 1698, Courthiau est cependant en procès avec les Pères Récollets pour confirmer ses droits de propriété.⁴⁰ L'habitation en question est achetée en 1686 par les habitants sans qu'ils obtiennent de brevet du Roi et ils en firent don aux Récollets. À leur tour, ces derniers la vendent pour 1 000 livres à Courthiau en 1692 en acceptant un premier versement de 500 livres. Depuis, le Roi lui ayant accordé un brevet, Courthiau prétend ne pas avoir à payer la balance de 500 livres. Les Récollets lui ont cependant pris l'équivalent d'une demi-chaloupe de grave estimé à 200 livres environ. ce qui ramène la balance réelle

à 300 livres. Les Récollets soutiennent qu'ils ont le droit de reprendre cette habitation disant qu'ayant appartenu à leur Église, elle n'a pu être vendue par le Supérieur. Mais de l'avis du recenseur, comme ils la possédaient sans titre, n'ayant jamais reçu de brevet du Roi alors que Courthiau en détient un, il en découle que la prétention des Récollets est mal fondée et que Courthiau n'a pas à verser la balance de 300 livres. Qui plus est, il n'est pas un habitant "à

Les besoins en main-d'oeuvre

Tel que noté plus haut, sept recensements fournissent les noms des habitants-pêcheurs avec le nombre d'engagés qu'ils emploient ou dont ils ont besoin pour la saison de pêche. Il est cependant possible d'identifier les principaux employeurs d'engagés à Plaisance pour d'autres années. La main-d'oeuvre, comme l'étendue des graves, le nombre de chaloupes, le capital investi dans les navires et les établissements, représente un autre domaine d'investissement nécessaire pour ceux et celles désirant atteindre un seuil de rentabilité respectable. Afin d'évaluer le nombre approximatif d'engagés par famille d'habitants-pêcheurs, nous divisons le nombre d'engagés par le nombre d'hommes identifiés comme chefs de familles, du moins dans la majorité des cas si l'on fait exception des veuves. Sauf pour les années 1704 et 1711, on constate que la moyenne d'engagés par famille varie entre trois et 6.8 avec un peu plus de quatre comme médian. À titre comparatif, chez les officiers de la garnison en 1706, le nombre total d'engagés pour la pêche se chiffre à 127 dont 113 chez les officiers supérieurs soit une moyenne de 14.1. Le portrait s'avère peu différent si, au lieu de s'en remettre exclusivement aux chiffres globaux présentés par le recenseur, l'on effectue la compilation pour chaque habitant. L'on constate qu'en général, nos moyennes sont plus élevées.

Comme à d'autres endroits dans notre étude, nous tentons d'identifier ceux ou celles se démarquant du groupe. Dans ce cas-ci, nous considérons ceux bénéficiant d'au moins quatre mentions dans les recensements. Nous en venons à la conclusion qu'environ treize employeurs se démarquent quelque peu des autres; tantôt par le nombre d'engagés à leur nom, tantôt par la moyenne d'engagés à chaque embauche repérable dans les recensements. C'est Bernardine Paquyot (veuve Denis LeRoy) qui domine à la fois par le nombre d'engagés avec quatre-vingt-quinze et par la moyenne par embauche avec 23.7. Elle est suivie de Charles Mahier avec soixante-quinze engagés et une moyenne de 18.7. Pierre Carrerot, René Peré et Melchior Dugage affichent des résultats se ressemblant de près, du moins par la moyenne avec aux environs de onze hommes par engagement.

Le recensement de 1701 nous en apprend un peu sur le processus de recrutement des pêcheurs-engagés venant de France chaque été. Pour chaque habitant-pêcheur, on spécifie combien d'hommes ou d'équipages ils attendent de France. Normalement, ce sont les maîtres de grave et de chaloupe qui s'engagent à répondre aux besoins du recrutement. La très grande majorité de cette main-d'oeuvre origine de Briart, de Saint-Malo ou de Bayonne. C'est ainsi que Jean de Jaldy fait ramener des pêcheurs sur son navire pour quatre chaloupes. Parmi ceux-ci, Pierre Layance de Biaritz s'engage à amener deux compagnons-pêcheurs. Pour sa part, Jean Rochefort fait ramener un équipage sous la responsabilité de Pierre Montpau. À l'hiver 1698, les engagés-hivernants, au nombre de 130 environ, connaissent la misère. Ils doivent chasser "n'ayant ni farines ni biscuit pour leur subsistance jusqu'au retour des navires marchands"⁴²

Tableau 8
Moyennes d'engagés par employeur, 1687-1711

	Chiffres globaux des recenseurs	Dépouillement par cas
1687	6.8	
1691		3.7
1693	3	6.2
1704	13.9	9.0
1705	4.5	5.9
1706	4.9	8.8
1710	4.3	
1711	8.0	5.3

Source: Voir tableau 2 et note 31.

T a b l e a u 9
Compilation chiffrées du nombre d'engagés, 1691-1711

	Employeurs	Engagés	Moyenne d'engagés par employeur
1691	15	56	3.7
1693	24	150	6.2
1704	48	433	9.0
1705	42	249	5.9
1706	34	302	8.8
1711	62	334	5.3

Source: Voir tableau 2 et note 31.

Tableau 10
Les engagés par la garnison du Fort Louis en 1706

Le gouverneur	16
de Costebelle	13
L'hermite	13
De Villemarecau	23
St-Ovide	16
Durand Lagarenne	7
Amariton	17
Ste-Marie	8

Source: Voir tableau 2 et note 31.

Conclusion

Au terme de cette analyse de onze des douze dénombrements de Plaisance, l'on peut conclure que notre connaissance des composantes démographiques de la colonie se sont élargies sur plusieurs plans. Dans un premier temps, elle a confirmé ce que mentionnent déjà

certaines livres d'histoire du Canada: à savoir que les colonies de pêche que furent Plaisance et l'île Royale avaient des populations moindres que l'Acadie et le Canada, un peu en raison de leur vocation exclusivement maritime. Autrement dit, la force et l'importance de ces colonies ne résidaient pas dans l'augmentation constante de leur population mais plutôt dans la possession et la préservation d'infrastructures de pêche pour les habitants-pêcheurs bien sûr, mais aussi pour les métropolitains. Ces derniers voyaient d'ailleurs les résidents permanents un peu comme un mal nécessaire à la préservation de leurs espaces de séchage.

Toute étude portant sur les réalités démographiques des colonies françaises du Canada atlantique, doit nécessairement considérer l'approche comparative avec les colonies anglaises à proximité. Dans le cas de Plaisance, nous pensons que contrairement aux établissements anglais de Terre-Neuve, il y eut réellement une tentative formelle de la France d'y installer une colonie dans le plein sens du terme. Du moins jusque vers 1670, la France encourage l'entreprise en y envoyant des familles complètes. L'arrêt relatif de cette émigration officielle et financée, n'empêche pas l'envoi régulier de fonctionnaires et de troupes. Mais il faut comprendre que 1670 signifie un changement de politique de la France envers le peuplement de ses colonies. Louis XIV et Colbert estiment alors qu'il ne serait pas prudent de dépeupler le royaume pour peupler les colonies. Du côté anglais, seul St. John's, et à compter de 1697 seulement, reçoit une attention comparable de la couronne d'Angleterre. Est-ce que l'attention portée par la France à l'égard de Plaisance peut être considérée à juste titre comme significative, lorsque vient le temps de proposer une définition de permanence? Est-ce que cette définition est également applicable à St. John's? Bien sûr, en encourageant l'émigration de quelques familles complètes au cours des années 1660, la France permet à la colonie d'établir une base démographique. À long terme, l'accroissement démographique repose principalement sur ces quelques familles fondatrices. Mais les chiffres demeurent très petits comparativement à la Nouvelle-France et même à l'Acadie. À Plaisance, le rôle de l'État en sera plutôt un de régulateur économique et de support militaire pour son industrie des pêches.

En ce qui a trait aux caractéristiques de la population de Plaisance, on peut en citer quelques-unes. Au moment d'Utrecht, on peut dire que la majorité des habitants étaient nés en France, que la moyenne d'enfants par famille était un peu plus basse que celles du Canada et de l'Acadie, et que les filles se mariaient sensiblement au même âge. Quant à la période de résidence des habitants, il est apparu clairement que la majorité demeuraient de manière prolongée du moins chez les familles. Ce n'était pas du tout le cas pour les personnes seules dont la grande majorité demeuraient moins que six ans. Notre analyse nous en apprend aussi un peu sur la capacité de production des habitants soit l'étendue des graves, le nombre de chaloupes et d'engagés.

Il n'y a pas réellement d'habitants-pêcheurs qui dominent outrageusement en ce qui a trait à l'étendue des graves disponibles, le nombre de chaloupes ou encore d'engagés. Par contre, ce sont à peu près toujours les mêmes noms qui reviennent dans le peloton de tête : François Bertrand, Pierre Carrerot, Bernardine Paquyot, Charles Mahier, François Vrignaud et la famille Tompique pourraient bien constituer l'élite des habitants-pêcheurs de Plaisance. Ils sont aussi dans la colonie pour des périodes de vingt ans ou plus. Nous pouvons espérer que le dénouement de d'autres sources nous en apprendra encore davantage à leur sujet.

Annexe 1
 Âge moyen au mariage chez les femmes à Plaisance

Noms	Date-naissance	Premier mariage	Deuxième mariage
M-A Aubert	1655	1669 (14 ans)	1690 (35 ans)
J. Aubert	1657	1675 (18 ans)	1687 (30 ans)
R. Bertrand	1664		1701 (37 ans)
M-F Blondel	1690	1706 (16 ans)	
M. Saux	1670		1687 (19 ans)
J. Dubordieux	1685	1705 (20 ans)	1714 (29 ans)
M. Dufaux		1710 (16 ans)	
C. Gosselin	1691	1712 (21 ans)	
J. Meschin	1652	1678 (26 ans)	1708 (56 ans)
S-M. Meschin	1668	1683 (15 ans)	
Marthe Orion	1645	1669 (24 ans)	
Anne Pichot	1672	1689 (17 ans)	
M. Tompique	1672	1687 (15 ans)	1690 (18 ans)
M-S Boucher	1691	1715 (24 ans)	
C. Vincent	1684	1697 (13 ans)	
M. Zémard	1668	1680 (12 ans)	

Source: Voir tableau 2 et note 31.

NOTES

Nicolas Landry is a social historian who teaches at the Shippagan campus of the Université de Moncton.

1. L'auteur remercie le professeur Olaf Janzen pour ses précieux commentaires qui nous permirent d'apporter des changements substantiels à cet article.

2. Un nombre important de publications touchant l'histoire démographique coloniale nord-américaine existe. Pour la Nouvelle-France, voir les travaux du groupe de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal. Le lecteur s'intéressant à la démographie de la Nouvelle-France laurentienne peut débuter en consultant Jacques Henripin, *La population canadienne au début du 17^e siècle: Nuptialité, fécondité, mortalité infantile* (Paris, 1954). De même que Hubert Charbonneau, *Vie et mort de nos ancêtres: Étude démographique* (Montréal, 1975). Du côté de l'historiographie américaine, signalons James H. Cassedy, *Demography in Early America.. Beginnings of the Statistical Mind, 1600-1800* (Cambridge, MA, 1969); et Lorena Seebach Walsh, "The Historian as Census Taker: Individual Reconstitution and the Reconstruction of Censuses for a Colonial Chesapeake County," *William and Mary Quarterly*, Third Series, XXXVIII (1981), 242-260.

3. Jean-François Brière, "The French Fishery in North America in the 18th Century," in James E. Candow and Carol Corbin (eds.), *How Deep is the Ocean?* (Sydney, NS, 1997), 47-48.

4. Pour Gargot voir J.-Roger Comeau, "Gargot De La Rochette, Nicolas," *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, I, 332.

5. J.F. Boshier, "The Imperial Environment of French Trade with Canada, 1660-1685," *English Historical Review*, CXVIII (January 1993), 58-59.

6. W.J. Eccles, *Canada under Louis XIV, 1663-1701* (Toronto, 1964, 7-8). Pour plus d'information sur du Perron, voir René Baudry, "Du Perron, Thalour," *DBC*, I, 304-305.

7. John Humphreys, *Plaisance: Problems of Settlement at this Newfoundland Outpost of New France* (Ottawa, 1970), 5.

8. Selon Handcock, les tentatives de peuplement britannique de Terre-Neuve de la première moitié du dix-septième siècle échouent. Par contre, le gouvernement britannique tient alors à préserver Terre-Neuve à titre de lieu de pêche pour ses sujets et pour une "nursery of seamen."

9. Pour des informations biographiques sur ces deux gouverneurs, le lecteur peut consulter les travaux de F.J. Thorpe dans le *DBC*, I, 418-419 et 530. Pour La Poippe, voir René Baudry, "La Place, Simon Girard D.V. Girard La Poippe," *DBC*, I, 430.
10. Charles de La Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique Septentrionale, des origines à 1789* (Paris, 1962), 417; et Humphreys, *Plaisance*, 5.
11. Gustave Lanctot, *A History of Canada* (Toronto, 1963), 310. Cité par Keith Matthews, "A History of West of England-Newfoundland Fisheries" (Thèse PhD, Université Oxford, 1968), 193.
12. Jean-Pierre Proulx, *Histoire militaire de Plaisance: une étude sur les fortifications françaises* (Ottawa, 1969), 20-21.
13. F.J. Thorpe, "Fish, Forts and Finance: The Politics of French Construction at Placentia, 1699-1710," *Canadian Historical Association Historical Papers* (1971), 52-63.
14. Humphreys, *Plaisance*, 6.
15. John J. Mannion (ed.), *The Peopling of Newfoundland: Essays in Historical Geography* (St. John's, 1977), 5.
16. Proulx, *Histoire militaire*, 50. Pour l'impact à long terme de cette décision sur les pêches françaises, voir aussi Jean-François Brière, "Pêche et politique à Terre-Neuve au XVIII^e siècle: La France véritable gagnante du traité d'Utrecht?" *Canadian Historical Review*, LXIV, No. 2 (June 1983), 168-187.
17. Kenneth Donovan, "Communities and Families: Family Life and Living Conditions in Eighteenth-Century Louisbourg," in Eric Krause, Carol Corbin and William O'Shea (eds.), *Aspects of Louisbourg* (Sydney, NS, 1995), 123.
18. C. Grant Head, *Eighteenth Century Newfoundland: A Geographer's Perspective* (Toronto, 1976), 82.
19. W. Gordon Handcock, *Soe long as there comes noe women: Origin of English Settlement in Newfoundland* (St. John's, 1989), 25-27 et 40.
20. *Ibid.*, 95.
21. Mannion, *Peopling of Newfoundland*, 19.
22. Peter Pope, "The English Shore: Transients and Residents in Newfoundland, 1660-1700" (Unpublished paper presented at the Early American History and Culture Conference, Toronto, 2000), 48.
23. Handcock, *Soe long*, 35-36 et 45-46.
24. Pope, "English Shore," 7.
25. Donovan, "Communities and Families," 122-123, estime qu'en 1687, le nombre de résidents permanents se chiffre à environ 123 personnes. Pour 1711, il estime la population permanente à moins de 300 personnes.
26. Archives Nationales de France (ANF), Série G1 467, Rolle des gens de l'habitation de Plaisance, 1671.
27. *Ibid.*, Rolle des noms et surnoms des habitants de Plaisance, 1673.
28. Comme le souligne Jacques Mathieu, *Les Français en Amérique du Nord: XVI^e-XVIII^e siècle* (Québec, 1991), 52, la chasse et la pêche sont deux activités qui "n'incitent pas à un ancrage stable et définitif au sol."
29. Proulx, *Histoire militaire*, 79.
30. Gillian T. Cell "The Newfoundland Company: A Study of Subscribers to a Colonizing Venture," *William and Mary Quarterly*, Third Series, XX, No. 4 (1965), 611-626; et Cell, *Newfoundland Discovered: English Attempts at Colonization, 1610-1630* (London, 1982).
31. Voir les recensements de Plaisance dans, Archives Nationales de France (ANF), G1, 467, No. 1, Rolle des gens de l'habitation de Plaisance, 1671; ANF, G1, 467, No. 2, Rolle des noms et surnoms aages des habitants de Plaisance, 1673. À titre de références comparatives, j'ai aussi utilisé Fernand-D. Thibodeau, "Recensement de Terre-Neuve 1687," *Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-française*, XIII, No. 10 (octobre 1962), 204-205; X, 3-4 (juillet-octobre 1959), 179-188, XI, 1-2 (janvier-avril 1960), 69-85, et XIII, No. 12 (décembre 1962), 244-255. ANF, G1, 467, No. 8, Recensement de toute la colonie établie en l'Isle de Terre Neufve pour l'année 1691; ANF, G I , 467, No. 9, Recensement de toute la colonie établie en l'isle de Terre-neuve

et Saint-Pierre pour l'année 1693; ANF, G1, 467, Nos. 10 et 11, Recensement de toute la colonie établie en l'Isle de Terre Neuve pour l'année 1694; ANF, G1, 467, No. 12, Recensement général des habitants de Plaisance en l'Isle de Terre-Neuve en 1698; ANF, G1, 467, No. 18, Recensement des matelots-pêcheurs que les habitants de Plaisance ont engagés pour l'année 1701, à faire venir de France, pour faire valloir les graves que le Roy leur donne; ANF, G1, 467, Nos. 14 et 15, Recensement des habitants et pecheurs qui hivernent en Terre-Neuve, 1704; Recensement de 1705 en attachement à la lettre de Subercase du 22 octobre 1705 dans Robert LeBlant, "Daniel Auger de Subercase," *Nova Francia*, VII (1932), 37-38; ANF, G1, 467, No. 15, Recensement des familles de la colonie de Plaisance, Isle de Terre-Neuve en 1706; ANF, G1, 467, No. 16, Recensement des habitants, femmes, enfants, pêcheurs et domestiques qui hivernent à Plaisance et aux environs, la présente année 1710, 25 novembre 1710; et ANF, Col., G1, 467, No. 17, Recensement du nombre d'habitants et matelots-pêcheurs hivernants à Plaisance en âge de porter les armes, ou coureurs de bois, 1711.

32. Gisa Hynes, "Some Aspects of the Demography of Port Royal, 1650-1755," in P.A. Buckner and David Frank (eds.), *Acadiensis Reader, Atlantic Canada before Confederation* (Fredericton, 1985), 19.

33. André Lachance, *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France, la vie quotidienne aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Montréal, 2000), 44 et 66.

34. *Ibid.*, 71.

35. Sur la question de déterminer l'âge au mariage

on peut, consulter James M. Gallman, "Determinants of Age at Marriage in Colonial Perquimans County, North Carolina," *William and Mary Quarterly*, Third Series, XXXIX (1982), 176-191.

36. Selon John Mannion et Gordon Handcock, "Les Pêches du XVIIe Siècle," in R. Cole Harris (éd.), *Atlas historique du Canada*, (Montréal, 1987), I, planche 23, en 1698, la plupart des femmes résidentes sont nées à Plaisance alors que les hommes, eux, viennent plutôt de la métropole.

37. Humphreys, *Plaisance*, 28, se trompe en disant que les jardins n'apparaissent qu'à compter de 1707 puisqu'il ne se réfère qu'aux cartes.

38. René Baudry "Barrat, Claude," *DBC*, II, 47.

39. Voir Bernard Pothier, "Monbeton De Brouillan, dit Saint-Ovide, Joseph De," *ibid.*, II, 491-493.

40. En 1689 arrivent deux récollets, les pères Sixte le Tac et Joseph Denis, qui doivent servir respectivement de Supérieur et de vicaire-général. Ils sont installés sur une grave du côté de la grande grave, comprenant une habitation. Ceci, au coût de 1200 livres. Proulx, *Histoire militaire*, 21.

41. Au sujet de la venue des Récollets à Plaisance, voir aussi Hugolin-Marie Lemay, *L'établissement des Récollets de la province de Saint-Denis à Plaisance en l'île de Terre-Neuve, 1689* (Québec, 1911), 24.

42. Humphreys, *Plaisance*, 13.